

**Section suisse
Assemblée générale 2008 à Berne****Résolution****Non à l'initiative sur les naturalisations**

En tant que membres d'Amnesty International, nous disons clairement non à l'initiative sur les naturalisations sur laquelle le peuple suisse est appelé à se prononcer le 1^{er} juin 2008.

La Suisse, État de droit dont nous sommes fières et fiers, a le devoir de traiter tous les êtres humains de manière juste et équitable. L'acceptation de l'initiative proposée sous le titre trompeur « Initiative pour des naturalisations démocratiques » ouvrirait la porte à l'arbitraire et à la discrimination.

Il n'existe pas de droit à la naturalisation. Personne ne peut revendiquer le droit inconditionnel à devenir citoyen·ne suisse. Cependant, un nom difficilement prononçable, le port du foulard, la couleur de peau ou la religion ne doivent pas conditionner l'octroi de la nationalité. Des critères clairs, transparents et identifiables, appliqués de la même manière à toutes et à tous, doivent au contraire être décisifs pour l'obtention d'un passeport suisse. Personne ne doit être discriminé sur la base de ses origines, de ses croyances, de son appartenance sexuelle ou de sa position sociale.

Une décision démocratique n'offre aucune garantie contre l'arbitraire et la discrimination. Si nous voulons traiter les êtres humains de manière équitable, nous devons leur reconnaître un droit de recours auprès d'une instance judiciaire. Le Tribunal fédéral l'a exigé à de nombreuses reprises et la Convention européenne des droits de l'homme le prévoit.

En tant qu'organisation militant en faveur des droits humains, Amnesty International se doit de se prononcer contre cette initiative parce qu'elle porte atteinte à nos valeurs et aux principes de la Constitution fédérale et parce qu'elle viole le droit international en vigueur.